

FICHE D'INSCRIPTION DE BAO YI

Saison 2025 - 2026

Première demande: ☐ Renouvellement: ☐

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : M ☐ F ☐ Profession :

Adresse :
.....

Tél. : Mobile :

E-mail :

Cochez la (les) case(s) correspondant à la (aux) discipline(s) que vous souhaitez pratiquer:

Cours de Taiji Quan

Lundi 18h00 - 19h15, apprentissage de la forme, salle des fêtes de St. Cyr en Val. ☐

Jeudi 19h30 - 20h45, forme complète, armes, salle des fêtes de St. Cyr en Val. ☐

Cours de Qi Gong

Mardi 09h30 - 10h45, tous niveaux, salle multi-activités du Gymnase de St. Cyr en Val. ☐

Jeudi 18h00 - 19h15, tous niveaux, salle des fêtes de St. Cyr en Val. ☐

Cours de Relaxation (Wo Gong)

Mercredi 18h00 - 19h15, tous niveaux, salle du 1er étage du château de la Motte de St. Cyr en Val. ☐

Cours de Méditation (Jing Zuo)

Mercredi 19h30 - 20h45, tous niveaux, salle du 1er étage du château de la Motte de St. Cyr en Val. ☐

Paielement

• Adhésion à l'association: 16€ à l'ordre de Bao Yi.

• Frais de cours à l'ordre de CHEN Lili:

Forfait pour une discipline :

Paieement annuel : 309€ ☐ en 3 fois : 103€ x 3 ☐

Paieement semestriel : 165€ ☐ en 2 fois : 83€ + 82€ ☐

Forfait pour 2 disciplines

Paieement annuel : 509€ ☐ en 3 fois : 170€ x 2 + 169€ ... ☐

Paieement semestriel : 265€ ☐ en 3 fois : 88€ x 2 + 89€ ☐

Forfait pour 3 disciplines

Paieement annuel : 689€ ☐ en 3 fois : 230€ x 2 + 229€ ☐

Paieement semestriel : 355 € ☐ en 3 fois : 118€ x 2 + 119 € ☐

Forfait pour toutes les disciplines

Paieement annuel : 849€ ☐ en 3 fois : 283 € x 3 ☐

Paieement semestriel : 435€ ☐ en 3 fois : 145€ x 3 ☐



FICHE D'INSCRIPTION DE BAO YI

Saison 2025 - 2026

Règlement Intérieur

Article 1 :

L'association **Bao Yi** s'engage à n'abriter aucune activité ni réunion à caractère politique ou religieux et demande en conséquence à chacun de ses adhérents de se tenir à une stricte neutralité en la matière.

Article 2 :

Pour protéger l'environnement avec des gestes écologiques, les informations diverses et la convocation à l'assemblée générale de Bao Yi sont effectuées par e-mail et complétées par lettre postale ou par communication directe aux adhérents n'ayant pas accès à internet.

Article 3 :

Un certificat médical d'aptitude est obligatoire pour la pratique de toutes les disciplines enseignées au sein de l'association Bao Yi. Une licence sportive en arts martiaux est exigée pour exercer le Tai Ji avec des armes (épée, sabre, ...). En cas d'absence de ces documents, l'association et l'enseignant sont déchargés de toute responsabilité vis-à-vis du pratiquant.

Article 4 :

Le présent règlement intérieur est révisable annuellement pour tenir compte de l'évolution de la situation et s'adapter au plus près de la réalité du moment.

Modifié le 29 octobre 2013

Note: Le certificat médical de non contre-indication à la pratique du Qi Gong et du Taiji Quan est obligatoire. D'après le décret n°2016-1157 du 24 août 2016, il est valable pour 3 ans. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.

Date:

Signature :